

**COVID**

Toutes les préconisations sanitaires en vigueur au 25 septembre 2021 seront adoptées. L’organisation vous en informera à J-15.

****

**DOSSIER D’INSCRIPTION**

**RAID HANDISPORT L&G**

**Formule spéciale samedi**

**25 septembre 2021**

Prenez le temps de remplir méticuleusement ce dossier afin qu’on vous accueille dans les meilleures conditions possibles !

Sommaire :

[I. Informations générales : 3](#_Toc30160577)

[I. Tarif d’inscription spéciale : 4](#_Toc30160578)

[II. Informations sportives : 4](#_Toc30160579)

[III. Règlement : 5](#_Toc30160580)

[IV. Annexe : règlement spécial et certificat médical 5](#_Toc30160581)

# Informations générales :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom:** |  | **Prénom:** |  |
| **Nom de l'équipe (si pas d'équipe, précisez le\*):** |  | | |
| **Mail:** |  | **Tel:** |  |
| **Sexe (M/F):** |  | **Date de naissance:** |  |
| **Adresse postale:** |  | | |
| **Etes vous en situation de handicap (oui/non):** |  | **Type de handicap (MS/MI/DV/S\*\*):** |  |
| **Etes vous autonome dans vos transferts?** |  | **Type de déplacement (V/MM/FM/FE\*\*\*):** |  |
| **Régime alimentaire (si oui précisez):** | **alimentation mixée, allergies, etc… :** | | |
| **Taille (pour ajuster le matériel):** |  | **Poids (pour ajuster le matériel):** |  |
| **Autorisation parentale pour les mineurs:** | Je soussigné Mr/Mme -- autorise mon enfant à participer au Raid Handisport L&G.  Date: Signature: | | |
|  |  |  |  |
| \* si vous ne disposez pas d'équipe complète, l'organisation peut vous proposer des équipiers | | | |
| \*\* MI (membres inférieurs) MS (membres supérieurs) DV (déficient visuel) S (sourd) | | | |
| \*\*\* V (valide) MM (mal marchant) FM (fauteuil manuel) FE (fauteuil électrique) | | | |

# Tarif d’inscription spéciale :

Cette formule adaptée aux personnes désireuses de ne faire que la ½ journée coûte 40€ et comprend :

* L’inscription au Raid Handisport L&G
* Les collations entre les épreuves

# Informations sportives :

Ces informations sont essentielles pour la assurer la conformité de votre inscription. ATTENTION : L’acceptation du règlement de l’épreuve est obligatoire. Il est annexé à ce document.

* Licence :

|  |  |
| --- | --- |
| Licencié Handisport (oui/non): |  |
| Si oui n° de licence: |  |
| Si non, la prise d'un pass'sport à 1€ est obligatoire\* | |
| **Dans tous les cas, merci de faire remplir le certificat médical figurant en annexe par un médecin en cochant les cases: course d'orientation, cyclisme, escrime, randonnée joëlette, tir à l'arc, tir laser et autre (kayak)** | |

* Location de matériel :

|  |  |
| --- | --- |
|  | Joëlette |
| Location de matériel (gratuit, cochez la case) |  |

* Acceptation du règlement de l’épreuve et attestation de nage :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  | Cochez |
| J'atteste sur l'honneur savoir nager et m'immerger ou je m'engage à présenter un certificat délivré par une autorité compétente le cas échéant (obligatoire pour les épreuves de kayak et paddle) | | |  |
| J'ai lu et j'accepte le règlement du Raid Handisport L&G | | |  |
| \* le tarif sera appliqué dans le total | |  |  |
| \*\* l'organisation vous mettra à disposition un casque gratuitement | | | |

# Règlement :

|  |  |
| --- | --- |
| **Total inscriptions\*** | |
| Formule spéciale | 40€ |
| pass'sport | € |
| location matériel | 0€ |
| TOTAL | € |

\* reportez les montants correspondants : 1€ pour le pass’sport (si pas de licence). Le règlement se fait par chèque à l’ordre de CDH47.

# Annexe : règlement spécial et info pratiques

**Règlement**

1. **Organisation :**

La manifestation intitulée « Raid Handisport L&G » est organisée par le comité départemental handisport (CDH47), association loi 1901. Elle est la 3ème étape du circuit EDF ADN TOUR 2020 HANDISPORT composé de 3 étapes réparties géographiquement comme suit :

Charente-Maritime/ Finistère/Lot-et-Garonne.

Le raid handisport L&G est une discipline sportive réalisée par **équipes de 4 composées de 3 sportifs valides et d’un sportif en situation de handicap**.

Cette manifestation se déroule sur 2 journées et elle est composée de 8 épreuves réparties comme suit (les horaires de fin de journée sont donnés à titre indicatifs et font l’objet d’une estimation) :

* **Samedi 14 mars 2019 : 3 épreuves (14h à 18h)**
* **Dimanche 15 mars 2019 : 5 épreuves (9h à 16h)**

La durée totale du Raid est estimée à 11h.

Le Raid est ouvert à partir de la catégorie cadets. Seules les équipes comptant au moins un équipier cadet pourront si elles le souhaitent participer à une seule journée.

***Les organisateurs offrent la possibilité de ne faire qu’une demi-journée d’épreuve aux personnes ne pouvant cumuler les 2 journées. Cette offre est une formule adaptée ne rentrant pas dans le dispositif EDF ADN TOUR, uniquement destinée à élargir l’offre de pratique.***

1. **Assurance :**

La course est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF. Attestation d’assurance affichée le jour de la course sur le village course.

1. **Les épreuves :**

**Après chaque épreuve, un ravitaillement en liquide et solide sera mis à disposition des sportifs.**

Les épreuves du samedi après-midi se dérouleront sur le site naturel Agen Garonne Passeligne Pélissier *(parc naturel Agen Garonne* GEO : 44.171088, 0.617284)*.*Le départ de la première épreuve sera donné à 14h.

* + **Course d’orientation en joëlette**, course au score. Parcours technique par endroit mais essentiellement plat, sur chemin, long de 3500. Les sportifs devront trouver 17 balises à partir de cartes aux normes IOF. L’organisation se réserve le droit d’utiliser des parcours plus courts suivant le profil des pratiquants (joëlette ou en autonomie).

Cette épreuve sera réalisée par l’ensemble des équipiers répartis de la manière suivante : un équipier en situation de handicap orienteur en joëlette portée par les 3 équipiers valides. Le temps estimé maximal est de 1h15.

*Variante :*

Cette épreuve peut également être réalisé par le sportif en situation de handicap en autonomie avec du matériel adapté type fauteuil + free weel. 2 parcours présentent des conditions d’accessibilité adaptées. Parcours Handi 1 : 1860m 8 postes ou Handi 2 : 2860m 8 postes. Les 3 équipiers valides accompagnent le sportif sur le parcours.

* + **Kayak’orientation et stand’up paddle**, course au score (kayak’o) et course chronométrée (paddle). L’épreuve se déroulera sur le lac de Passeligne et débutera à partir du ponton. Cette épreuve sera réalisée de la manière suivante : un équipier en situation de handicap et un équipier valide feront l’épreuve de kayak orientation (course au score, 4 balises) dans des bateaux adaptés de 2 personnes. Un équipier valide fera l’épreuve de paddle sous forme de course sur une distance de 500m en aller-retour (les 3 équipiers les plus rapides remporteront des bonus temps pour leur équipe : -3min, -2min, -1min). Le 4ème équipier sera assistant technique, il ne participera pas à l’épreuve mais sera en charge d’aider au transfert de ses équipiers et du matériel de déplacement (ex : fauteuil roulant).

**Pour cette épreuve, L’organisateur s’assurera que chaque pratiquant sache nager (attestation sur l’honneur de son aptitude à savoir nager et s’immerger, ou de présenter un certificat d’une autorité qualifiée)**. Sinon il prévoit de vérifier l’aptitude à savoir nager et s’immerger avant l’épreuve.

**Le prestataire en charge du matériel devra respecter les normes exigées par type d’embarcation et fournir aux concurrents le matériel obligatoire.**

**Les EPI doivent avoir fait l’objet d’un contrôle rigoureux répertorié sur une fiche de gestion (conformément à l'article A. 322-177 du code du sport)**

Le lac de Passeligne est un plan d’eau fermée et ne présente pas de danger particulier. Toutefois, les normes suivantes seront exigées à minima :

* + - Les embarcations doivent être équipées et aménagées pour flotter même pleine d’eau.
    - Les gilets de sauvetage doivent répondre aux normes CE (EN ISO 12402-5), pour les mineurs il doit toujours être porté, quel que soit le type de navigation.
    - Attention, pour toute embarcation gonflable, la flottabilité des gilets doit être renforcée et correspondre à la norme EN ISO 12402-4 (paddle) et le port du leash est obligatoire.
    - L’organisateur interdit le port des sacs à dos avec le gilet de sauvetage. Il peut par contre autoriser le port des poches à eau. Les sacs peuvent être stockés sur ou dans l’embarcation. Dans ce dernier cas, les sacs à dos ne sont pas disposés entre les jambes des pagayeurs dans le trou d’homme des embarcations fermées.

Le temps estimé maximal est de 1h15.

* + **Escrime et laser run**. Cette dernière épreuve du samedi se déroulera sur un city stade de surface dure. Les 3 équipiers valides participent à l’épreuve de laser run sous forme de relais de la manière suivante : le 1er équipier réalise un tour de terrain d’une longueur estimée de 250m, rejoint sa zone de tir et dispose de 50 secondes maximum pour toucher les 5 cibles. Les cibles tirées, il exécute un nouveau tour de terrain avant de passer le relais au deuxième équipier qui réalise les mêmes étapes avant de passer le relais au 3ème équipier.

Pendant cette épreuve, les équipiers en situation de handicap s’affrontent en assaut à l’escrime. Le vainqueur des assauts remporte un bonus temps de 1min pour son équipe décompté du temps réalisé par ses équipiers valides pour effectuer l’épreuve de laser run.

Le nombre d’équipes au départ de l’épreuve dépendra du nombre de pas de tir laser possible (4 maximum).

Lorsque les équipes sont passées, une nouvelle vague prend le départ jusqu’à ce que toutes les équipes aient réalisé l’épreuve.

Le temps estimé maximal est de 1h00.

1. **Matériel obligatoire :**

Il est conseillé à chaque concurrent de disposer d’un système d’hydratation.

Les équipes devront disposer du matériel suivant :

* 1 joëlette ou matériel adapté pour l’épreuve de course d’orientation

Ces équipements devront être normalisés CE ou équivalents. Il est de la responsabilité du concurrent d’avoir un matériel individuel adapté et en bon état de fonctionnement.

**Les équipements EPI (Equipement de protection individuelle) mis à disposition des participants lors de l’activité kayak et paddle sont conformes à la réglementation générale relative à la gestion des EPI.**

**L’organisation est en capacité d’équiper 7 équipes en joëlettes. Il appartiendra à chaque concurrent de signaler le matériel dont il a besoin dans la procédure d’inscription.**

1. **Certificats médicaux :**

Seuls les types de licences Handisport suivants seront pris en compte pour les sportifs en situation de handicap :

* licence compétition
* licence loisir
* licence établissement
* pass’sport

Les personnes ne disposant pas de licence handisport, valides ou en situation de handicap devront présenter un certificat médical de non contre-indication aux épreuves du Raid. Un certificat médical type est mis à disposition sur le formulaire d’inscription en ligne.

Pour les activités aquatiques, chaque participant devra fournir une **attestation sur l’honneur de son aptitude à savoir nager et s’immerger, ou présenter un certificat d’une autorité qualifiée. Un test d’aisance aquatique pourra être réalisé sur place.**

Pour les mineurs, une autorisation parentale devra être fournie à l’organisateur via le formulaire d’inscription en ligne en cochant la ligne correspondante.

1. **Le classement :**

2 classements généraux seront établis :

* Un classement général pour le raid complet
* Un classement général pour les participants à la demi-journée du samedi.

1. **Les inscriptions, droits d’engagement :**

Uniquement papier, 40€.

1. **Sécurité et obligations du coureur :**

Chaque compétiteur du Raid Handisport L&G accepte d’abandonner les droits d’images au profit de l’association organisatrice. Ces épreuves se dérouleront dans le plus grand respect de l’environnement et chaque participant s’engage à le respecter.

Les routes demeurant ouvertes à la circulation et les chemins ouverts aux usagers. Tous les participants devront respecter strictement les règles du code de la route. A chaque intersection, des jalonneurs assureront la sécurité des participants. Tous les concurrents devront impérativement obtempérer aux consignes des jalonneurs. Si un raideur refuse d’obtempérer et met sa vie en danger ou celle d’autrui, il sera immédiatement exclu de la course et ne pourra demander le remboursement des frais d’inscriptions.

L'association CDH47 décline toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation. En aucun cas, un concurrent ou un accompagnateur ou un spectateur ne pourra faire valoir de droit quelconque vis à vis de l'organisateur.

1. **Protection de la vie privée :**

Chaque participant a un droit d’accès et de rectification au fichier contenant des informations personnelles.

Le Raid Handisport L&G informe les participants que les résultats seront publiés sur le site internet de l’épreuve. Si un participant souhaite s’opposer à la publication de ses résultats, il doit expressément en informer l’organisateur.

**Info pratiques :**

→ **Accueil le samedi 25 septembre à partir de midi** sur le site de PASSELIGNE (*parc naturel Agen Garonne* GEO : 44.171088, 0.617284):

* + Distribution des livrets d’accueil
  + Dotations
  + Prêt matériel si besoin

→ 14h00 : Début des épreuves du samedi

→ 18h00 : fin des épreuves, remise des prix épreuves du samedi